



# **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

## **du Jeudi 16 novembre 2017 – 20 h 00**

### **Ordre du jour**

*(rapports joints)*

#### **FINANCES**

01 - Convention relative à la campagne de communication commune entre l'ARC et la CC2V

#### **ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

02 - VERBERIE – Avenant N°1 au marché VEOLIA – Modification de la collecte des encombrants

#### **AMENAGEMENT**

03 - Adhésion de l'ARC à l'association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA)

04 - Travaux d'aménagement de la ZAC du Maubon – Signature d'une convention entre SICAE et l'ARC

05 - Travaux d'aménagement de la ZAC du Camp des Sablons – Signature d'une convention entre ENEDIS et l'ARC

06 – SAINT-JEAN-AUX-BOIS – Cession de la parcelle BN N°432P, sise lieudit « Le Clos Michel »

#### **HABITAT**

07 - Subventions dans le cadre de l'opération « façades » liée à l'OPAH intercommunale – Dossier WALLET-BOSSIERES

#### **QUESTIONS DIVERSES**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017**

**FINANCES**

**01 - CONVENTION RELATIVE À LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION COMMUNE ENTRE L'ARC ET LA CC2V**

Le seize novembre deux mille dix-sept à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Micheline FUSÉE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD.

**Etaient absents excusés :**

Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Béatrice MARTIN.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. MAUHIN – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint  
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 03 novembre 2017  
Date d'affichage : 20 novembre 2017

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de votants : 17

## FINANCES

### **01 - Convention relative à la campagne de communication commune entre l'ARC et la CC2V**

L'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes des Deux Vallées luttent contre le projet de nouveau Plan de Prévention des Risques d'inondations (PPRI), élaboré par les services de l'Etat sous la conduite du Préfet. Dans ce contexte, les deux intercommunalités ont décidé de mener conjointement des actions de communication visant à sensibiliser les administrés sur les risques de ce PPRI s'il devait être adopté en l'état.

Il est proposé d'adopter la convention ci-jointe répartissant les frais financiers de ces actions communes. Les frais sont répartis au prorata de la population de chaque collectivité. Soit 4 863,60 € pour la CC2V et 17 541,40 € pour l'ARC.

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par M. GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 24 octobre 2017,

Et après en avoir délibéré

**APPROUVE** la convention ci-jointe répartissant les frais financiers de ces actions communes,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**PRECISE** que la dépense sera inscrite au Budget principal chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

## CONVENTION RELATIVE A LA COMMUNICATION CONTRE LE NOUVEAU PPRI

### ENTRE :

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, représentée par son Président, Monsieur Philippe MARINI, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du bureau communautaire en date du XX/XX/2017,

Ci-après désignée « l'ARC »,

D'une part,

### ET

La Communauté de Communes des Deux Vallées, représentée par son Président, Monsieur Patrice CARVALHO, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du bureau communautaire en date du XX/XX/2017,

Ci-après désignée « la CC2V »,

D'autre part,

### EXPOSÉ PRÉALABLE DES MOTIFS

L'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes des Deux Vallées ont décidé de mener une action conjointe visant à lutter contre l'établissement par l'Etat du nouveau projet de PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations), trop contraignant pour le territoire.

Par leur démarche commune, les deux intercommunalités mènent une campagne d'information auprès des habitants et des chefs d'entreprise afin que chacun puisse comprendre le document de l'Etat. La démarche a également pour vocation de ramener l'Etat à la table des négociations pour assouplir le règlement et le rendre plus cohérent avec les besoins légitimes du territoire de poursuivre son développement mesuré.

L'ARC a développé par ailleurs une cartographie interactive sur son territoire. Cet outil SIG de l'ARC est étendu au périmètre de la CC2V.

### IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

## ARTICLE 1<sup>ER</sup> - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en commun d'une action commune entre l'ARC et le CC2V, au titre de leur opposition au PPRI, comportant :

- Une campagne de communication,
- L'extension, par l'ARC, de l'application de consultation du projet de PPRI sur la CC2V.

## ARTICLE 2 - CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

### 2.1. Campagne de communication

Pour informer le public, une campagne de communication conjointe a été développée. Elle consiste en la création graphique et en l'impression d'un flyer expliquant le PPRI et ses enjeux pour les deux territoires, la création d'autocollants, de marquages extérieurs, d'une campagne de promotion dans la PQR et des frais liés à l'organisation de la manifestation publique du 30 septembre 2017.

### 2.2. Application de consultation du projet de PPRI

La cartographie interactive est étendue au territoire de la CC2V. Il s'agit de mettre en place une application dynamique entre les cartographies « papiers » livrées par l'Etat et les références SIG de ces cartographies. Chaque habitant peut alors identifier sa parcelle et prendre connaissance du règlement qui pourrait s'y appliquer.

Cette application est réalisée en interne par les agents de l'ARC du service Système d'Information Géographique.

## ARTICLE 3 - COMPENSATION FINANCIÈRE

Pour la mise en œuvre de la campagne de communication et l'extension d'application SIG, la CC2V versera à l'ARC une compensation financière d'un montant de 4 863,60 €, correspondant aux prestations telles que mentionnées à l'article 2.

La CC2V procédera au remboursement de l'ARC dans un délai d'un mois à compter de la signature de la présente convention.

## ARTICLE 4 - LITIGE

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif d'AMIENS sera seul compétent.

Fait à Compiègne, en deux exemplaires,  
Le

Pour l'ARC,  
Le Président,

Pour la CC2V,  
Le Président,

Philippe MARINI,  
Sénateur-honoraire de l'Oise

Patrice CARVALHO



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017**

#### **ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

#### **02 - VERBERIE – AVENANT N°1 AU MARCHÉ VEOLIA – MODIFICATION DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

Le seize novembre deux mille dix-sept à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

#### **Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Micheline FUSÉE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD.

#### **Etaient absents excusés :**

Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Béatrice MARTIN.

#### **Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. MAUHIN – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint  
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 03 novembre 2017  
Date d'affichage : 20 novembre 2017

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de votants : 17

## ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

### **02 - VERBERIE – Avenant N°1 au marché VEOLIA – Modification de la collecte des encombrants**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes de la Basse Automne (CCBA) et l'Agglomération de la Région de Compiègne ont fusionné.

Un marché n° 01/2015 - lot n° 1 – collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés était passé avec la société VÉOLIA par la CCBA.

La collecte des objets encombrants en place dans le cadre de la PSE 4 de ce marché, à savoir « collecte des encombrants, sur rendez-vous, pour l'habitat collectif » ne procure pas un résultat satisfaisant, notamment au niveau des ensembles collectifs de VERBERIE.

Dans le cadre de ce marché, les habitants qui souhaitent se débarrasser de leurs objets encombrants peuvent les déposer une fois par mois et une fois supplémentaire tous les trimestres en point de regroupement, généralement près des conteneurs semi-enterrés.

Cependant, en raison de dépôts sauvages permanents d'objets encombrants sur le domaine public, il est nécessaire de mettre en place une collecte adaptée, pour certains collectifs (cf annexe 1).

Par conséquent, il vous est donc proposé de passer un avenant pour un passage hebdomadaire de la collecte des objets encombrants des secteurs indiqués en annexe 1.

Ce nouveau dispositif de collecte hebdomadaire ne se substitue pas au marché actuel mais s'ajoute aux collectes d'encombrants en place, et correspond au nombre de services supplémentaires suivants : 3 services en 2017, 36 services en 2018, 36 services en 2019 et 37 services en 2020.

Cette prestation se déroulera également les jours fériés, sauf les 25 décembre, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai qui seront, quant à eux, décalés au lendemain.

L'incidence financière sur le contrat actuel de cette proposition se traduirait de la façon suivante :

Le montant forfaitaire de chaque service est de 360€ HT par passage et resterait à l'identique ;

Les coûts induits par année seraient :

- 2017 : 1080€ HT (3 services supplémentaires) ;
- 2018 : 12960€ HT (36 services supplémentaires) ;
- 2019 : 12960€ HT (36 services supplémentaires) ;
- 2020 : 13320€ HT (37 services supplémentaires).

Le montant total de l'avenant jusqu'à la fin du marché serait de 40 320€ HT, soit 1,96% du montant total du marché (2 051 896,95 € HT) et serait effectif à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 jusqu'à la fin du marché en cours.

.../...



**Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par M. Michel ARNOULD,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 10 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 11 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 24 octobre 2017,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** la passation de l'avenant n°1 pour la modification de la collecte des encombrants pour la commune de VERBERIE à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

**PRECISE** que la dépense sera inscrite au budget Déchets, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,  
Le Président,

*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

Annexe 1 – Rapport 02

Adresse de la prestation complémentaire de collecte des objets encombrants auprès des grands ensembles de VERBERIE

QUARTIER	ADRESSE	OBSERVATIONS
Pompidou	Place Georges Pompidou	Un emplacement
Yourcenar	Rue Yourcenar	Un emplacement
Merlet	Square des Merlets	Un emplacement
Saint Exupéry	Rue Saint Exupéry	Un emplacement

Les points de dépôt des objets encombrants se situent à proximité des conteneurs semi-enterrés dits moloks.

Cependant, lors de sa tournée, le prestataire devra vérifier, dans ces secteurs, qu'il n'y a pas d'autre(s) lieu(x) de dépôts d'objets d'encombrants. Dans ce cas, les agents de collecte devront les collecter et la collectivité devra en être informée dès le lendemain (photo à l'appui), sans contrepartie financière.

Les emplacements pourront être modifiés, en cours du marché, en fonction des éventuelles évolutions de requalification des voiries de ces quartiers, sans contrepartie financière.

De plus, tous les objets encombrants, pouvant être déposés au pourtour des grands ensembles en question et dans les rues de passage du camion, lors des collectes des encombrants, devront être collectés également. Dans ce cas, la collectivité devra en être informée dès le lendemain, sans contrepartie financière.



# Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne

**Modification de marché n° 1 au Marché de collecte  
des déchets ménagers et assimilés (ex-CC Basse Automne) -  
Lot n° 1 - Collecte en porte à porte et en apport volontaire  
des déchets ménagers de la CC de la Basse Automne**

## **ENTRE**

L'Agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne, représentée par son Président, Monsieur Philippe MARINI, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du .....

Ci-après dénommée la *COLLECTIVITE*

**d'une part,**

## **ET**

La Société VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE, Société Anonyme au capital de 2 046 880 euros, ayant son siège social à 18-20 rue Henri Rivière, Immeuble Le Trident, BP 91093 à ROUEN CEDEX 1 (76171), inscrite au registre du commerce de ROUEN, sous le n° B 745 550 111, représentée par son Directeur de Territoire Flandres Artois Picardie, Monsieur Jean LAMBRY agissant en cette qualité,

Ci-après dénommée *l'ENTREPRISE*

**d'autre part.**

## **EXPOSE**

La Collectivité a confié à VEOLIA PROPLETE NORD NORMANDIE, par Marché notifié le 02 décembre 2015, la collecte de ses déchets ménagers et assimilés (ci après « le Marché »).

**CECI ETANT DIT, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :**

## **Article I. Objet de l'avenant**

La présente modification a pour objet la collecte complémentaire hebdomadaire des encombrants déposés autour des points d'apport volontaire de l'habitat collectif de Verberie (quartiers Pompidou, Yourcenar, Merlet et Saint-Exupery), à partir du 1<sup>er</sup> décembre jusqu'au 31 décembre 2020. Le prestataire s'organisera pour le vidage et la séparation des flux entre les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques de grand format collectés. Le traitement de ces déchets, non compris dans l'avenant, suivra les filières et les modalités déterminées par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise. L'exutoire retenu pour les 2 flux au présent avenant est le centre de Tri et Valorisation de Veolia à Nogent sur Oise. Si les modalités de vidage devaient être modifiées, les modalités financière pourraient être impactées.

Cette prestation se déroule également les jours fériés, et est décalée au lendemain si le planning tombe les 25 décembre, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai.

Cette collecte complémentaire ne se substitue pas mais s'ajoute aux collectes d'encombrants en place, et correspond au nombre de services supplémentaires suivants : 3 services en 2017, 36 services en 2018, 36 services en 2019 et 37 services en 2020.

Adresse de la prestation complémentaire de collecte des objets encombrants auprès des grands ensembles de VERBERIE

QUARTIER	ADRESSE	OBSERVATIONS
Pompidou	Place Georges Pompidou	Un emplacement
Yourcenar	Rue Yourcenar	Un emplacement
Merlet	Square des Merlets	Un emplacement
Saint Exupéry	Rue Saint Exupéry	Un emplacement

Les points de dépôt des objets encombrants se situent à proximité des conteneurs semi-enterrés dits moloks.

Cependant, lors de sa tournée, le prestataire devra vérifier, dans ces secteurs, qu'il n'y a pas d'autre(s) lieu(x) de dépôts d'objets d'encombrants. Dans ce cas, les agents de collecte devront les collecter et la collectivité devra en être informée dès le lendemain (photo à l'appui), sans contrepartie financière.

Les emplacements pourront être modifiés, en cours du marché, en fonction des éventuelles évolutions de requalification des voiries de ces quartiers, sans contrepartie financière.

De plus, tous les objets encombrants, pouvant être déposés au pourtour des grands ensembles en question et dans les rues de passage du camion, lors des collectes des encombrants, devront être collectés également. Dans ce cas, la collectivité devra en être informée dès le lendemain, sans contrepartie financière.

La présente modification de marché est passée conformément à l'article 139 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et concerne *la société VEOLIA PROPLETE NORD PICARDIE*.

## **Article II. Procédure de Passation de la modification de marché**

La présente modification de marché est passée conformément à l'article 139 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et concerne *la société VEOLIA PROPLETE NORD PICARDIE*.

## **Article III. Modalités financières**

Le montant forfaitaire de chaque service est de 360€ HT. Le montant total jusque la fin du marché est de 40320€ HT, soit 1,96% du montant total du marché (2 051 896,95 € HT).

Le montant annuel pour 2017 est de 1080€ HT.  
Le montant annuel pour 2018 est de 12960€ HT.  
Le montant annuel pour 2019 est de 12960€ HT.  
Le montant annuel pour 2020 est de 13320€ HT.

## **Article IV. Documents contractuels**

Les principaux documents contractuels constituant la modification de marché sont, par ordre de priorité :

- Les documents du marché initial,
- La présente modification de marché

## **Article V. Prise d'effet**

Le présent avenant prend effet à compter du **1er décembre 2017**.

## **Article VI. Contentieux**

Le titulaire du marché renonce à tout recours ultérieur et à toute action contentieuse pour tous faits antérieurs à la signature de la présente modification du marché.

## **Article VII. Autres articles inchangés**

Les autres articles du Marché demeurent inchangés.

**Veolia Propreté Nord Normandie**

**Agglomération de la région de  
Compiègne et de la Basse Automne**

**Jean LAMBRY**

*Directeur de Territoire Flandres Artois Picardie*



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017**

#### **AMENAGEMENT**

#### **03 - ADHÉSION DE L'ARC À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL ET LA PROMOTION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES EN MATIÈRE D'EAUX PLUVIALES (ADOPTA)**

Le seize novembre deux mille dix-sept à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

#### **Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Micheline FUSÉE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD.

#### **Etaient absents excusés :**

Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Béatrice MARTIN.

#### **Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. MAUHIN – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint  
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 03 novembre 2017  
Date d'affichage : 20 novembre 2017

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de votants : 17

## AMENAGEMENT

### **03 - Adhésion de l'ARC à l'association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA)**

Les méthodes de conception et de gestion des eaux pluviales sont en train d'évoluer. La conception des réseaux en « tout tuyau » laisse la place à une conception à base de techniques alternatives (fossé, noues, tranchées drainantes).

Il existe au sein des Hauts de France une association pionnière dans ce domaine l'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales). L'association regroupe des centaines de membres publics et privés (entreprises de VRD, maitres d'œuvre, collectivités territoriales telles que la MEL, la Ville de Paris,...).

L'adhésion à cette association permet d'intégrer un réseau de professionnels pour échanger sur les techniques alternatives, participer à des groupes de travail et conférences et être informé des nouvelles technologies en la matière.

Le coût annuel de cette adhésion est de 350 €.

Il est donc proposé que l'ARC adhère à cette association.

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par M. Michel FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets du 12 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 24 octobre 2017,

Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'adhésion à l'ARC à l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA),

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette adhésion.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017**

**AMENAGEMENT**

**04 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DU MAUBON – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE SICAE ET L'ARC**

Le seize novembre deux mille dix-sept à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Micheline FUSÉE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD.

**Etaient absents excusés :**

Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Béatrice MARTIN.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. MAUHIN – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint  
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 03 novembre 2017  
Date d'affichage : 20 novembre 2017

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de votants : 17

## AMENAGEMENT

### **04 - Travaux d'aménagement de la ZAC du Maubon – Signature d'une convention entre SICAE et l'ARC**

Les travaux d'aménagement de la ZAC du Maubon, phase 1a et 1b, vont débuter courant novembre 2017.

Ces travaux comprennent la création des prévoiries de desserte des implantations et la viabilisation de ces dernières.

Afin de desservir la ZAC en électricité basse tension, l'implantation de plusieurs postes de transformations sera nécessaire. Il vous est proposé de signer une convention entre l'ARC et la SICAE pour la création d'un premier poste de transformation nécessaire à cette première phase de chantier. La convention prévoit les prestations suivantes :

- Extension sur réseau HTA depuis le réseau existant,
- Fourniture et pose d'un local technique équipé d'un poste HTA.

Le montant de cette convention s'élève à 60 899.54 € HT.

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par M. Jean-Noël GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets du 12 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 24 octobre 2017,

Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la signature de la convention entre la SICAE et l'ARC ci-jointe,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention susvisée et les pièces afférentes à ce projet.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,  
Le Président,

  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017**

**AMENAGEMENT**

**05 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DU CAMP DES SABLONS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE ENEDIS ET L'ARC**

Le seize novembre deux mille dix-sept à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Micheline FUSÉE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD.

**Etaient absents excusés :**

Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Béatrice MARTIN.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. MAUHIN – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint  
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 03 novembre 2017  
Date d'affichage : 20 novembre 2017

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de votants : 17

## AMENAGEMENT

### **05 - Travaux d'aménagement de la ZAC du Camp des Sablons – Signature d'une convention entre ENEDIS et l'ARC**

Les travaux d'aménagement de la ZAC du Camp des Sablons ont commencé en septembre 2017. L'avenue de la Faisanderie doit être livrée pour la fin d'année 2017. Outre la création de la voirie, ces travaux comprennent, entres autres, la pose d'un réseau d'éclairage public et de feux tricolore par appel piéton pour les traversées de chaussée.

Ces aménagements nécessitent la création de divers ouvrages de basse tension et la création d'un poste HTA qui sera intégré dans un bâtiment technique. La création de ce bâtiment fera l'objet d'une prochaine délibération. Il vous est donc proposé de signer une convention entre l'ARC et ENEDIS visant à la création des équipements listés ci-dessous :

- Création de trois départs basse tension pour alimenter les trois feux pour d'appels piétons,
- Installation d'un poste HTA dans le futur local technique,
- Connection du poste HTA sur le câble HTA existant,
- Alimentation des 4 futures parcelles situées le long de l'avenue du 25<sup>ème</sup> RGA.

Le montant de cette convention s'élève à 46 483.47 € HT.

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par M. Michel FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets du 12 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 24 octobre 2017,

Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la signature de la convention entre ENEDIS et l'ARC ci-jointe,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention susvisée et les pièces afférentes à ce projet.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,  
Le Président,

*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017**

**AMENAGEMENT**

**06 - SAINT-JEAN-AUX-BOIS – CESSION DE LA PARCELLE BN N°432P, SISE LIEUDIT  
« LE CLOS MICHEL »**

Le seize novembre deux mille dix-sept à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Micheline FUSÉE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD.

**Etaient absents excusés :**

Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Béatrice MARTIN.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. MAUHIN – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint  
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 03 novembre 2017  
Date d'affichage : 20 novembre 2017

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de votants : 17

## AMENAGEMENT

### **06 - SAINT-JEAN-AUX-BOIS – Cession de la parcelle BN N°432P, sise lieudit « Le Clos Michel »**

L'ARC est propriétaire de la parcelle cadastrée BN n°432 sise Lieudit « LE CLOS MICHEL » sur laquelle est implantée la station d'épuration. La commune de SAINT-JEAN-AUX-BOIS a sollicité l'ARC pour le découpage d'une emprise de faible superficie dans le périmètre de la station d'épuration, en vue d'y installer un pylône de télécommunication.

La portion de la parcelle concernée, soit environ 150 m<sup>2</sup>, sous réserve d'ajustement de surface, est située en zone ND du PLU de la commune de SAINT-JEAN-AUX-BOIS. La superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert au moment de la division parcellaire.

Le pavé d'implantation est le fruit d'un accord entre la Mairie, l'entreprise de télécommunication et les services de l'ARC, et ne porte pas atteinte au bon fonctionnement de l'équipement.

La cession est envisagée à l'euro symbolique. Il est à noter que les frais notariés, les frais de division et les frais de raccordement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur.

Une estimation du Domaine nous a été retournée le 25 juillet 2017, indiquant une valeur vénale de 500 euros HT. Au regard de l'intérêt général du projet pour améliorer les conditions de desserte de ces réseaux aux habitants de la commune, il est proposé une cession à l'euro symbolique.

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets en date du 12 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 24 octobre 2017,

Vu l'avis des Services Fiscaux du 25 juillet 2017,

**DECIDE** la cession à la commune de Saint-Jean-aux-Bois d'une partie de la parcelle BN n°432 située à SAINT-JEAN-AUX-BOIS pour une superficie de 150 m<sup>2</sup> sous réserve d'ajustement de surface. La cession interviendra à l'euro symbolique. Les frais de géomètre, frais notariés et frais de raccordement aux différentes réseaux sont à la charge de la commune de SAINT-JEAN-AUX-BOIS.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, l'acte authentique de cession, ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

**PRECISE** que la recette sera inscrite au Budget aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compiègne, le 25/07/2017

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
Pôle État et Ressources  
Service des évaluations domaniales  
Adresse: 2 Molière BP 80023  
60021 Beauvais cedex  
Téléphone : 03.44.06.77.30

**POUR NOUS JOINDRE :**

Évaluateur : Catherine HOGREL  
Téléphone : 03.44.92.58.94  
Courriel: [ddfp60.pgp.domaine@dgif.finances.gouv.fr](mailto:ddfp60.pgp.domaine@dgif.finances.gouv.fr)  
Vos refs : HL/FS/AL N° 2017-0253  
N° Lido : 2017-579V0757

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'AGGLOMERATION  
DE LA REGION DE COMPIEGNE  
29 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
CS 10007  
60321 COMPIEGNE CEDEX

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN :** Cession d'une partie du terrain (environ 150 m<sup>2</sup>) sur lequel est édifiée la station d'épuration.

**ADRESSE DU BIEN :** Lieudit "LE CLOS MICHEL" SAINT JEAN AUX BOIS

**VALEUR VÉNALE :** 500 €

1 – SERVICE CONSULTANT : L'ARC

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Loïc FRANCOIS

2 – Date de consultation	: 03/07/2017
Date de réception	: 07/07/2017
Date de visite	: Absence
Date de constitution du dossier « en état »	: 18/07/2017

3 – **OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

La Commune de Saint Jean -aux-Bois souhaite acquérir environ 150 m<sup>2</sup> de la parcelle B 432 d'une contenance de 2 355 m<sup>2</sup>, propriété de l'ARC, afin d'installer un pylone FREE.

#### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

Le consultant a transmis au service le projet de découpage de la parcelle à usage actuel de station d'épuration .

La portion cédée de forme triangulaire est d'une contenance de 150 m<sup>2</sup> sous réserve d'ajustement.

#### 5 – SITUATION JURIDIQUE

Le bien est la propriété de l'Agglomération de la Région de Compiègne .

#### 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Le bien est situé en zone ND du POS qui correspond aux zones naturelles et forestières .

#### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur vénale du bien est estimée à 500 € .


#### 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

#### 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la pollution des sols.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

  
Catherine HOGREL  
Inspectrice des Finances Publiques.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017**

**HABITAT**

**07 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « FAÇADES » LIÉE À L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIER WALLET-BOSSIERES**

Le seize novembre deux mille dix-sept à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Micheline FUSÉE, Bernard DELANNOY, Michel ARNOULD.

**Etaient absents excusés :**

Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Eric VERRIER, Philippe BOUCHER, Delphine DUCANCHEZ, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Béatrice MARTIN.

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. THULARD – Directeur Général Adjoint  
M. MAUHIN – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint  
M. SEJOURNE – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 03 novembre 2017  
Date d'affichage : 20 novembre 2017

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de votants : 17

## HABITAT

### **07 - Subventions dans le cadre de l'opération « façades » liée à l'OPAH intercommunale – Dossier WALLET-BOSSIERES**

Dans le cadre de l'OPAH intercommunale, il a été décidé de mettre en œuvre une opération de réhabilitation des façades en s'appuyant sur des subventions communales et l'ARC en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Un dossier est présenté :

#### **◇ Dossier WALLET-BOSSIERES – 44 rue du Général Mangin – 60200 Compiègne**

Ce projet vise à effectuer un nettoyage de la façade principale en briques d'une surface de 26,20 m<sup>2</sup>. La mise en œuvre comprendra la réfection des joints de briques au mortier de chaux blanche, ainsi qu'une réfection du soubassement au mortier ton pierre.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 393 € pour une dépense subventionnable de 4 284.90€ TTC. Ces 393 € proviendront pour 117.90 € de l'ARC et pour 275.10 € de la commune de Compiègne qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par M. Michel FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme et Grands Projets du 12 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 24 octobre 2017,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer à Madame WALLET-BOSSIERES, une subvention de 117.90€.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à l'ensemble de ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,  
Le Président,

*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise